

VILLE DE CHATEAUBRIANT

D É C I S I O N

Le Maire de la Ville de CHÂTEAUBRIANT,

Vu les articles L 2122.22, L 2122.23 et L 2131.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 16 avril 2014 donnant délégation au Maire à l'effet de prendre toutes décisions dans la totalité des compétences énumérées aux articles sus-indiqués,

Vu l'article 30 du Code des Marchés Publics,

Considérant qu'il y a lieu de signer des contrats avec des producteurs afin de répondre aux besoins de la saison culturelle,

D É C I D E

Article 1 – Une convention tripartite de partenariat « Action Artistique de territoire avec la musicienne Cécile Lacharme » est signée avec Musique et Danse en Loire Atlantique – 11 rue Jules Verne – 44700 ORVAULT et la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval – 5 rue Gabriel Delatour – 44110 CHATEAUBRIANT.

La Ville de Châteaubriant participe financièrement au projet de résidence artistique de territoire, à hauteur de **3 593,75 € TTC**.

Article 2 – Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de CHÂTEAUBRIANT est chargée de veiller à l'exécution de la présente décision qui sera soumise aux règles de publicité, de contrôle et d'approbation, prévues aux articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et affiché à Châteaubriant
En l'Hôtel de Ville, le 28 septembre 2023

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20231003-2-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03-10-2023

Publication le : 03-10-2023

Le Maire,
Alain HUNAUT



Le Maire,
Alain HUNAUT



Mis en ligne le 06/10/2023

Convention de partenariat

Action artistique de territoire avec la musicienne Cécile Lacharme

Entre les soussignés

Musique et Danse en Loire-Atlantique 11 rue Jules Verne
44 700 Orvault
Tel 02,51.84.38.88
Siret 31464926241000
Code APE 94992
Licences d'entrepreneur de spectacles PLATESV-D-2022-004407 / PLATESV-D-2022-004406
Représentée par sa Directrice, Madame Caroline DRUELLE
signataire par délégation Céline Bernard Administratrice

Et

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CHATEAUBRIANT-DERVAL
5 rue Gabriel Delatour – 44110 CHATEAUBRIANT
Siret : 200 072 726 00017 – APE : 751 A
Président : HUNAUT ALAIN

Et

VILLE DE CHÂTEAUBRIANT
THÉÂTRE DE VERRE
27 place Charles de Gaulle - 44110 CHATEAUBRIANT
Siret : 214 400 368 00012 – APE : 751 A
Licence d'entrepreneur de spectacles : 3-144071(5)
Adjointe au Maire en charge de la Culture : CIRON Catherine



CC

S

Préambule : le Projet Culturel de Territoire

L'agence culturelle Musique et Danse en Loire-Atlantique et la Ville de Châteaubriant s'associent pour mettre en œuvre une action artistique de territoire avec la musicienne Cécile Lacharme dans le cadre de la saison 23/24 Les Intercalées, saison qui rentre dans le cadre du projet du projet culturel de territoire de la Communauté de commune de Châteaubriant Derval.

Ce projet se déroulera de septembre 2023 à juin 2024 et s'inscrit dans les objectifs du projet culturel de territoire.

Programme détaillé de la résidence :

EXPOSITION

- **Présentation de l'exposition "Le quatuor à cordes" du 25 septembre au 27 novembre 2023 au pôle musical de Derval.**
- **Présentation de l'exposition "Le quatuor à cordes" du 8 janvier au 24 février 2024 au conservatoire à rayonnement intercommunal de Châteaubriant.** (Préparation d'une sensibilisation des élèves en amont par les IMS)

TOURNEE NOMADE

- **Samedi 30 septembre 2023** – 18h – Cécile Lacharme (petite forme / Représentation tout public)
La Chapelle Saint-Michel, Derval
- **dimanche 5 mai 2024** – 16h – Cécile Lacharme (petite forme / Représentation tout public)
Eglise Saint-Julien, Saint-Julien-de-Vouvantes
- **Vendredi 7 juin 2024** – Cécile Lacharme (petite forme / Représentation scolaire)
Site de la Forge, Moisdon-la-Rivière
- **Samedi 8 juin 2024** – 19h – Cécile Lacharme (petite forme / Représentation tout public + levé de rideau par l'ensemble de cordes du conservatoire)
Site de la Forge, Moisdon-la-Rivière

CONCERT AU THEATRE DE VERRE

- **Mercredi 22 mai 2024 à 20h30** – Cécile Lacharme (grande forme plateau en multidiffusion)

PROJET CONSERVATOIRE / TDV

- 1 masterclass de 3 heures : **Samedi 23 septembre 2024 à 13h30**
- 1 répétitions de 3 heures : **Mercredi 31 janvier 2024 à 17h30**
- 1 répétitions de 3 heures : **Mercredi 20 mars 2024 à 17h30**
- 1 répétition générale de 3 heures au TDV : **Mardi 21 mai 2024 à 18h30**
- 1 restitution concert en première partie de Cécile Lacharme : **Mercredi 22 mai 2024 à 20h30**


EPHAD

- Mercredi 6, 12, 15, 27 septembre, mardi 3 octobre 2023
- 14h30 arrivée de l'artiste / 15h – 16h atelier

SCOLAIRES

- Dates optionnées (sélection des classes en septembre) :
Lundi 6 et mardi 7 mai 2024
Lundi 13 et mardi 14 mai 2024
- 4 interventions dans 4 classes. (Atelier de 1h30 auprès de classes de CM)
Concert scolaire pour les 4 classes le vendredi 7 juin 2024 aux forges de Moisdon-la-Rivière.



CC 

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de mise en œuvre de l'action artistique de territoire avec Cécile Lacharme .

Obligations de Musique et Danse en Loire-Atlantique

Musique et Danse en Loire-Atlantique coordonne l'ensemble de ce projet. A ce titre,

- Musique et Danse en Loire-Atlantique sera responsable du suivi budgétaire du projet d'action artistique de territoire et de sa coordination administrative.
- Musique et Danse en Loire-Atlantique établira le bilan financier de l'opération.
- Musique et Danse en Loire-Atlantique s'engage à coordonner la rédaction d'un contrat de cession unique entre « LMP Musique » le producteur de Cécile Lacharme et l'ensemble des partenaires à la présente convention.
- Musique et Danse en Loire-Atlantique coordonnera l'action. Les engagements financiers seront répartis entre chaque partenaire et seront précisés dans le contrat de cession avec « LM Musique », le producteur de Cécile Lacharme.


Musique et Danse en Loire-Atlantique participera financièrement au projet d'action artistique de territoire de Cécile Lacharme à hauteur de 3981.76 € TTC

Obligations de la Communauté de Communes de Chateaubriant Derval

- La Communauté de Communes de Chateaubriant Derval devra mettre tout en œuvre pour que l'ensemble de ce projet artistique de territoire soit relayé au sein de son territoire. A ce titre, la Communauté de Communes de Chateaubriant Derval devra s'attacher à communiquer sur l'ensemble des actions le plus largement possible au moyen de tout support de communication.
- La communauté de Communes de Chateaubriant Derval prendra en charge l'accueil technique des artistes, l'accueil des publics et s'assurera de la préparation des sites (églises, extérieurs) afin qu'ils soient en ordre de marche pour les concerts dont elle a la responsabilité. (Saint-Julien-de-Vouvante, Moisdon-la-rivière)
- La Communauté de Communes de Chateaubriant Derval coordonnera les ateliers menés par l'artiste à destination des scolaires ainsi que la séance scolaire prévue à Moisdon-La-Rivière
- La Communauté de Communes de Chateaubriant Derval via son Conservatoire à rayonnement intercommunal de Chateaubriant Derval mettra en place les conditions de la bonne tenue du projet. (Accueil, lieux, lien aux enseignants et aux élèves, répétitions...) pour la partie concernant le conservatoire
- La Communauté de Communes de Chateaubriant Derval s'assurera de l'installation et de la médiation autour de l'exposition « Le Quatuor à cordes » qui circulera sur le territoire.

La Communauté de Communes de Chateaubriant Derval participera financièrement au projet de résidence artistique de territoire à hauteur de 3964.44€ TTC, conformément au budget prévisionnel annexé. Cette participation est fixe et non proratisée au résultat financier de l'opération.



CC 

Obligations de la ville de Châteaubriant (Théâtre de Verre)

Le théâtre de Verre devra mettre tout en œuvre pour le bon déroulement des représentations. A ce titre, le théâtre de Verre devra s'attacher à communiquer sur l'action de résidence artistique de territoire le plus largement possibles au moyen de tout support de communication.

Par ailleurs Le théâtre de Verre pour les deux lieux de représentations suivants à savoir la Chapelle de Derval le 30 septembre et le Théâtre de Verre le 22 mai 2024 :

- Permettra l'accès aux lieux du spectacle le temps nécessaire,
- Aménagera les conditions d'accueil du lieu du spectacle en conformité avec les conditions émises par les artistes que ce soit dans le cadre de la répétition ou du spectacle, et ce en référence à la fiche technique et la fiche de route.
- Aménagera la logistique matérielle du spectacle : chauffage suffisant sur le lieu du spectacle et de la scène, loges propres et chauffées pour les artistes, accueil du public ; Le Projet dans son approche financière ne prend pas en charge les frais de location du lieu du spectacle ou les remboursements de frais liés à son utilisation (chauffage, électricité ou autres).
- Garantir la conformité du lieu du spectacle, de la scène et des installations afférentes au spectacle, aux normes de sécurité en vigueur.
- Mettre à disposition l'ensemble des équipements du lieu du spectacle et son personnel technique le temps nécessaire à l'accueil de la représentation.
- Assumer la responsabilité juridique et la charge financière du personnel permanent de la salle de spectacle.
- Effectuer l'embauche et la rémunération des techniciens Intermittents nécessaires aux spectacles.
- Assurer la location et la logistique du matériel loué ou emprunté en assurant l'acheminement de ce matériel par tout moyen à sa disposition.
- Le Théâtre de Verre organisera éventuellement sur son lieu certains repas.
- Le Théâtre de Verre éditera la billetterie pour la représentation et conservera les recettes.

Le Théâtre de Verre participe financièrement au projet de résidence artistique de territoire à hauteur de 3593.75€ TTC, conformément au budget prévisionnel annexé. Cette participation est fixe et non proratisée au résultat financier de l'opération.

Communication

Musique et Danse en Loire-Atlantique, la Communauté de communes de Châteaubriant Derval et la Ville de Châteaubriant (Le Théâtre de Verre), s'engagent à mentionner en bonne place leur collaboration sur les documents de communication respectifs présentant ces actions.



CC

Budget prévisionnel de l'opération de l'action artistique de territoire de Cécile Lacharme

DEPENSES	Total chargé
Action Culturelle scolaire prise en charge de Musique et Danse en Loire-Atlantique	
Temps de rencontre préparatoire avec les professeurs	140,00 €
Atelier 4 écoles Ecole (1h30)*4	420,00 €
Concert formule légère à destination des scolaires et frais de déplacement et frais de repas	996,80 €
droits d'auteur	109,20 €
TOTAL TTC (non assujetti)	1 666,00 €
Projet conservatoire prise en charge par la communauté de communes	
Commande d'écriture 10' pour 1 pièce	1 440,00 €
Edition de partition	360,00 €
Masterclass autour de l'utilisation du Looper	210,00 €
3 Répétitions et 1 rencontre avec les professeurs	840,00 €
Déplacements (rbt km)	138,72 €
TOTAL TTC (non assujetti)	2 988,72 €
CONCERT PLATEAU pris en charge par le théâtre de Verre	
Cession Concert & restitution en 1ère partie du travail avec les élèves du conservatoire	1 575,00 €
Frais techniques	750,00 €
droits d'auteur	204,75 €
Déplacements (rbt km) et repas	85,56 €
TOTAL TTC (non assujetti)	2 615,31 €
Concerts petite forme Saint Julien de Vouvante prise en charge Musique et Danse	
Coût de cession Concert Eglise de Saint-Julien-de-Vouvante et frais de déplacement	872,64 €
droits d'auteur	109,20 €
TOTAL TTC (non assujetti)	981,84 €
Concerts petite forme Moisdon la Riviere Prise en charge communauté de communes	
Coût de cession Concert Forges de Moisdon-la-Rivière et frais de déplacement	866,52 €
droits d'auteur	109,20 €
TOTAL TTC (non assujetti)	975,72 €
Concerts petite forme Derval prise en charge Théâtre de Verre	
Coût de cession Concert Chapelle de Derval et frais annexes	869,24 €
droits d'auteur	109,20 €
TOTAL TTC (non assujetti)	978,44 €
PROJET EPHAD LE VAL D'EMILIE - DERVAL prise en charge par Musique et Danse	
5 ateliers et 1 concertation	420,00 €
cession concert solo cello et frais annexes	815,92 €
Droits d'auteur	98,00 €
TOTAL TTC (non assujetti)	1 333,92 €
TOTAL DEPENSES	11 539,95 €
RECETTES	
MUSIQUE ET DANSE EN LOIRE-ATLANTIQUE	3 981,76 €
Théâtre de Verre	3 593,75 €
COM COM Châteaubriant DERVAL	3 964,44 €
TOTAL RECETTES	11 539,95 €



CL

5

Paiements

Chaque partenaire réglera ces dépenses telles que la répartition est indiquée au BP.
Un contrat de cession Quadripartite entre LMP Musique, MUSIQUE ET DANSE EN LOIRE-ATLANTIQUE la Communauté de Chateaubriant Derval et Le Théâtre de verre sera adressé par LMP Musique précisant les montants à verser pour le projet artistique.
Chaque partenaire réglera ses frais respectifs éventuels de droits d'auteurs et techniques.

Assurances

Chacune des parties contractera les assurances nécessaires à la couverture des risques relevant de ses obligations particulières

Annulation

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnités d'aucune sorte dans tous les cas de force majeure.

Compétence Juridique

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en référer, après épuisement des voies amiables, à l'appréciation des tribunaux compétents de la ville de Nantes.

Fait en 3 exemplaires

Alain Hunault
Président,
Communauté de communes Châteaubriant-Derval

Catherine Ciron
Adjointe au Maire en charge de la Culture,
Ville de Châteaubriant

2 8 SEPT 2023

Pour le Maire
Adjoint Délégué



Pour La Directrice
Céline Bernard
Administratrice de Musique et Danse
en Loire-Atlantique

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20231003-2-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03-10-2023

Publication le : 03-10-2023

Le Maire,
Alain HUNAUT

